



COMPTE-RENDU

Réunion interquartiers

Conseils de quartiers Nord-Est

Mercredi 27 novembre 2024

Participant (e) s			Présent (e)s	Excusé(e)s
Conseil du quartier de la Pierre-Heuzé				
ASSOGHO	Cyrille	Conseiller de quartier	X	
BAH	Amadou Djelo	Conseiller de quartier	X	
BELLERY	Jasmine	Conseillère de quartier	X	
BERNARD	Jean-Guy	Conseiller de quartier	X	
BOISGONTIER	Patrick	Conseiller de quartier	X	
DANIEL	Sonia	Conseillère de quartier	X	
DUQUESNE	Rebecca	Conseillère de quartier		X
GOSSELIN	Daniele	Conseillère de quartier		X
LAMOTHE	Philippe	Conseiller de quartier	X	
LEU	Brigitte	Conseillère de quartier	X	
MAINCENT	Florence	Conseillère de quartier		X
MARIE	Brigitte	Conseillère de quartier	X	
MARIIS	Nadine	Conseillère de quartier	X	
NDOYE	Mandir	Conseiller de quartier		X
NSIMBA	Ngangu	Conseiller de quartier	X	
ROSIER	Dominique	Conseillère de quartier	X	
ROSIER	Patrick	Conseiller de quartier	X	
TOURBILLON	Aline	Conseillère de quartier	X	
UKHOV	Sergei	Conseiller de quartier		X
Conseil de quartiers Calvaire-Saint-Pierre/Université			Présent (e)s	Excusé(e)s
BAZINCOURT	Cédric	Conseiller de quartier	X	
BOUIS	Arnaud	Conseiller de quartier	X	
BRUNEAU	Margareth	Conseillère de quartier	X	
CARIN	Régis	Conseiller de quartier		X
DALLERY	Ludovic	Conseiller de quartier	X	
DAUVILLIER	Alice	Conseillère de quartier	X	
FAYAZ POUR	Sabrina	Conseillère de quartier	X	
HIOLE	Maryse	Conseillère de quartier	X	
JOURDAN	Patrick	Conseiller de quartier	X	
LE MARCHAND	Roland	Conseiller de quartier	X	

LESIEUR	Marie	Conseillère de quartier	X	
LUET	Nathalie	Conseillère de quartier	X	
RENARD	Jean-Pierre	Conseiller de quartier	X	
SABBAGH	Gérard	Conseiller de quartier	X	
Conseil de quartiers Saint-Jean-Eudes/Saint-Gilles/Presqu'île/Calmette			Présent (e)s	Excusé(e)s
ACHEMLAL	Mohamed	Conseiller de quartier		X
BAZIN	Agnès	Conseillère de quartier		X
BERTHELOT	Laurence	Conseillère de quartier	X	
BIDAULT	Mireille	Conseillère de quartier		X
CARCEL	Marie	Conseillère de quartier	X	
DAUFRESNE	Benoît	Conseiller de quartier	X	
DAUFRESNE	Marie-Christine	Conseillère de quartier	X	
FOSSET	Valérie	Conseillère de quartier	X	
GARNIER	Monique	Conseillère de quartier	X	
GUILLAUME	Sonia	Conseillère de quartier	X	
HUREL	Pascal	Conseiller de quartier	X	
LE GALL	Fanny	Conseillère de quartier	X	
LE GUEN	Michelle	Conseillère de quartier	X	
RUALT	Edouard	Conseiller de quartier	X	
SAINT-HILAIRE	Rodolphe	Conseiller de quartier	X	
TRIVINI	Brigitte	Conseillère de quartier	X	
TROLEZ	Annick	Conseillère de quartier	X	
VARIERAS	François	Conseiller de quartier	X	
Elu (e)s / Services Ville de Caen			Présent (e)s	Excusé(e)s
FRANÇOIS GOGUILLON	Amandine	Maire-Adjointe en charge de l'Éducation, égalité des chances, familles et petite enfance	X	
SIMONNET	Sophie	Maire-Adjointe en charge de la jeunesse, proximité, vie associative et politique de la ville	X	
BERNIERE	Ginette	Conseillère municipale, déléguée de quartier de la Pierre Heuzé	X	
AVICE	Virginie	Conseillère municipale, déléguée de quartiers du Calvaire-Saint-Pierre, Université	X	
PIMONT	Pascal	Conseiller municipal, délégué de quartier	X	

		de St Jean Eudes, St Gilles, Presqu'île, Calmette		
ROBERT	Céline	Directrice de la Direction Jeunesse, de la Proximité et de la Vie Associative	X	
HALOUSE	Laurent	Participation citoyenne et Services au public	X	
LEBOSSÉ	Céline	Cheffe du Pôle de vie Nord-Est	X	
LE BUAN	Laura	Agent d'accueil du Pôle de vie Nord-Est	X	
TURINA	Benjamin	Chargé de développement en quartier prioritaire	X	

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION :

- INFORMATION :
 1. Présentation du Pôle Enfance Jeunesse Associatif du Puits Picard
- INFORMATION :
 2. Présentation du Contrat de ville et de la Participation citoyenne dans le cadre de la politique de la ville
- CONCERTATION :
 3. Point d'étape de l'installation des commissions de chaque conseil de quartiers
- CO-CONSTRUCTION :
 4. Foire aux questions sur le Budget participatif saison 2 - « Millénaire »
- CONSULTATION :
 5. Présentation du projet Jardins d'été 2025 - « Millénaire »

1 – PRESENTATION DU POLE ENFANCE JEUNESSE ASSOCIATIF DE PUIITS PICARD

Un nouvel équipement, rue du Puits Picard et rue du Clos Charmant, regroupant à terme le groupe scolaire Puits Picard, le centre d'animation et la maison de quartier, va entrer dans sa phase de construction en janvier 2025, pour une ouverture de la nouvelle école en septembre 2026.

Principes d'aménagements principaux :

- Une école maternelle de 4 classes (2 actuellement)
- Une école élémentaire de 6 classes (4 actuellement) dont une dédoublée
- Traitement des espaces de restauration en liaison froide : 2 réfectoires, office de réchauffage, self pour les élémentaires
- L'aménagement paysager des cours

- Une Maison de Quartier (salles polyvalente, multi-activités, dojo)
- Un Centre d'Animation (salles de musique, numérique, d'arts plastiques, cinq salles d'activités, un foyer, une cuisine pédagogique)
- La création d'un parvis piétonnier
- La création d'une nouvelle sente piétonne et paysagère au sud du site

Le bâtiment historique de l'école, rue du Puits Picard, est conservé et réhabilité, avec une Extension pour les parties neuves des futurs bâtiments.

Principes en matière de transition écologique :

- Réglementations thermiques : RE 2020 pour les parties neuves et RE existant sur le bâtiment existant
- Raccordement au Réseau de chaleur urbain
- Isolation par les matériaux biosourcés
- Végétalisation des toitures terrasses maternelles et restauration
- Pose de Panneaux photovoltaïques sur le R +1 du groupe scolaire de 33 kWc en auto-consommation collective
- Cours végétalisées
- Parking en dalles végétalisées

Calendrier prévisionnel :

- Janvier 2025 Démarrage des travaux phase 1 Groupe Scolaire
- Juillet-Août 2025 Travaux d'adaptation dans le bâtiment existant maternelle
- Septembre 2026 Ouverture au public du Groupe scolaire
Démarrage des travaux phase 2 démolitions Ailes et Restauration
Centre d'animation/Maison de Quartier
- Printemps 2028 Ouverture au public du Centre d'animation/Maison de Quartier

Question des conseillers de quartiers :

- En complément de cet équipement, est-ce qu'un Pôle de Santé est envisagé dans ce quartier, actuellement en renouvellement urbain ?
 - En tant que professions libérales, l'offre de santé de médecine générale découle d'un pilotage et d'initiatives privés.

2 – PRESENTATION DU CONTRAT DE VILLE ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La « Politique de la ville » est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants en application de la Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Objectif : Réduire les écarts de développement entre les quartiers pour une amélioration des conditions de vie.

La nouvelle géographie prioritaire, définissant les périmètres prioritaires des quartiers sur le critère essentiel du niveau des revenus par rapport au revenu médian, a été fixée par décret du 28 décembre 2023 et ajusté par décret du 13 juillet 2024.

Les quartiers prioritaires de Caen restent identiques à savoir : Chemin vert, Grâce de Dieu (avec Fleury sur Orne), Guérinière (avec Ifs), Pierre Heuzé, Calvaire Saint Pierre.

Deux quartiers en veille active : Saint-Jean-Eudes, Folie-Couvrechef

Hérouville Saint Clair : Grande Delle, le Val, Belles Portes, Grand Parc, Haute Folie, Le Bois.

LE CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2023 CAEN LA MER

Sur chacun de ces territoires, et à l'échelle de la Communauté Urbaine Caen la mer, dont la politique de la ville est la compétence, est mis en œuvre le Contrat de ville qui formalise l'engagement partenarial institutionnel des soutiens en faveur des habitants, au travers de plusieurs champs de politiques publiques.

Ce contrat de ville vient d'être reconduit pour 6 ans, au travers du « Contrat de ville Engagements Quartiers 2024-2030 ».

Les signataires du « Contrat de ville Engagements Quartiers 2024-2030 » Caen la mer

- La Caisse d'Allocations Familiales
- Etat
- France Travail
- Collectivités Territoriales
- Agence régionale de santé
- Bailleurs HLM
- Partenaires Divers

Une ambition transversale et 7 ambitions thématiques :

Sept ambitions thématiques :

- L'égalité d'accès aux droits et aux services :
 1. Faciliter l'accès aux droits et aux services,
 2. Permettre un meilleur accès à la prévention et aux soins, notamment en santé mentale,
- L'émancipation et la promotion des habitants :
 3. Accompagner les enfants et leurs parents à la réussite éducative en associant le sport, la culture, et les loisirs,
 4. Lever les freins à l'emploi, à l'insertion, et à la création d'entreprises,
- Des quartiers plus sûrs et plus tranquilles :
 5. Favoriser la sécurité et soutenir la prévention de la délinquance,
- Des quartiers en transitions :
 6. Favoriser le vivre ensemble et la mixité sociale,
 7. Accompagner les transitions.

Une ambition transversale :

- Communiquer pour valoriser le dynamisme et la richesse des quartiers afin de changer l'image des quartiers

Les moyens du contrat de ville de Caen la mer en 2024

Objectif : Atteindre un niveau de présence des services publics et de mobilisation des outils de droit commun, qui doit être supérieur à la moyenne, et des moyens spécifiques lorsque les difficultés le nécessitent.

Les crédits d'intervention de l'Etat en 2024 représentaient : 2,4 millions d'euros.

Pour la Ville de Caen : en 2023, son financement représentait 163 200 € via la Direction Jeunesse, Proximité et Vie Associative, en complément des subventions octroyées par les Directions de droit commun (sports, culture...).

La participation citoyenne dans les quartiers prioritaires :

Dans ce cadre, la participation citoyenne est définie sur les principes suivants :

Une participation citoyenne :

- En lien avec les habitants et associations
- Sur les enjeux locaux

Avec des formes diverses et les acteurs existants :

- Associations d'habitants
- Conseils citoyens
- Conseils de quartiers
- Collectifs d'habitants
- Habitants du quartier...

Un cadre clair avec différents niveaux de participation :

- Co-construction
- Concertation
- Consultation
- Information

Pour toute la durée du contrat de ville.

Exemple d'actions politique de la ville :

- Le Fonds de participation des habitants et des petites associations : ce fond est dédié à soutenir les actions et initiatives portés par des habitants, non constitués en association, ou de petites associations sans salariés.
Ces initiatives peuvent prendre plusieurs formes : une action d'échange ; de solidarité ; une animation sportive ; une action de formation ; une action sur le cadre de vie ; un atelier découverte ; la participation à un projet collectif ; une fête de quartier, un spectacle ; une action de prévention ; etc.

Exemple de démarche Politique de la ville :

- Les feuilles de route des quartiers : conduites par les chargés de développement au sein des Pôles de vie de quartiers et en co-construction avec les partenaires locaux. Ces feuilles

de routes, permettent, après l'actualisation d'un état des lieux de chaque quartier, de décliner des objectifs locaux, en cohérence avec les ambitions du Contrat de ville.

3 – POINT D'ETAPE DE L'INSTALLATION DES COMMISSIONS DE CHAQUE CONSEIL DE QUARTIERS

CONSEIL DE QUARTIERS	COMMISSION GROUPE DE TRAVAIL	NOMBRE D'INSCRITS	VICE-PRESIDENT OU VICE PRESIDENTE
CALVAIRE-ST PIERRE, UNIVERSITÉ	Commission CADRE DE VIE	12 membres	Alice DAUVILLIER
	Groupe de travail MILLÉNAIRE	9 membres	A décider en 2025
	Groupe de travail FÊTE ET MANIFESTATIONS	2 membres (référentes)	Nathalie HUET Pauline RITZENTHALER
PIERRE-HEUZÉ	Commission CADRE DE VIE	10 membres	A décider
	Groupe de travail MILLÉNAIRE	14 membres	A décider en 2025
ST JEAN EUDES, ST GILLES, CALMETTE, PRESQU'ILE	Commission CADRE DE VIE	15 membres	Rodolphe SAINT-HILAIRE
	Groupe de travail MILLÉNAIRE	8 membres	A décider en 2025

Point d'étape : Budget participatif Saison 1 – les projets en cours

- SÉCURISATION RUE DE LA DÉLIVRANDE - Début travaux : janvier 2025
- RÉAMÉNAGEMENT PLACE MAURICE FOUQUE - Fin travaux : décembre 2024/début 2025

4 – FOIRE AUX QUESTIONS SUR LE BUDGET PARTICIPATIF SAISON 2 « MILLENAIRE »

La Saison #2 du Budget participatif a pour thème le : « Millénaire des quartiers » et porte sur :

- L'histoire et patrimoine des quartiers
- La richesse et diversité des habitants

Les projets déposés doivent permettre d'aboutir à la production soit :

- D'un livret
- D'une exposition
- D'une vidéo
- D'un podcast
- D'un graff...

Budget maximum pour un projet : 4000 euros

Dépôt de projets sur la plateforme jusqu'au 15 décembre 2024 : <https://jeparticipe.caen.fr/>

Il sera procédé à un vote par les conseillers de quartiers, en cas de plusieurs projets à départager en février / mars 2025. Suivra l'installation de la « commission Millénaire » avec la désignation d'un vice-président ou vice-présidente par ses membres.

Projets proposés :

- ✓ CALVAIRE SAINT-PIERRE UNIVERSITE : Peinture murale avec une artiste et les habitants
- ✓ PIERRE-HEUZE : Parcours patrimoine avec panneaux d'interprétation
- ✓ ST-JEAN-EUDES, ST GILLES, CALMETTE, PRESQU'ILE : Boite à souhait et capsule temporelle

Foire aux questions :

- ☞ **Y a-t-il une limite de dépôt de projet sur la plateforme à l'échelle de quartier ?** => Non, tant qu'il y a suffisamment de personnes prêtes à s'y impliquer.
- ☞ **Y a-t-il une limite de dépôt de projet sur la plateforme pour chaque conseiller de quartiers ?** => Non, tant qu'il y a suffisamment de personnes prêtes à s'y impliquer.
- ☞ **Est-ce qu'il n'y a que les conseillers de quartier qui peuvent déposer sur la plateforme ?** => Oui, cette saison 2 est réservée aux conseils de quartiers, mais les jeunes de 11 à 17 ans ont leur propre budget participatif.
- ☞ **La consultation des projets après clôture des dépôts est-elle possible pour tout le monde ?** => Oui, tout ce qui est publié sur la plateforme est public.
- ☞ **Est-ce qu'un conseiller de quartier qui participe à un projet millénaire, lui-même artisan, peut être identifié en tant que prestataire dans le cadre du projet déposé ?** => Non, un conseiller de quartiers ne peut percevoir aucun paiement.
- ☞ **Est-ce qu'un conseiller d'un autre quartier peut participer à la rédaction d'un projet ?** => Non, les projets du quartier sont proposés par les conseillers du quartier concerné.
- ☞ **S'il n'y a pas de projet déposé à l'échelle du quartier, que se passe-t-il ?** => Rien, il n'y a aucune obligation à déposer un projet.
- ☞ **S'il n'y a qu'un seul projet déposé à l'échelle du quartier, que se passe-t-il ?** => Si le projet est conforme, il est automatiquement lauréat.
- ☞ **Seuls les conseillers de quartier peuvent voter ?** => Oui, le vote est réservé aux membres des conseils de quartiers, chaque conseiller ou conseillère votant uniquement pour les projets de son quartier.
- ☞ **Comment va se dérouler le vote ?** => Le vote sera possible en réunion plénière, sur la plateforme ou sur papier dans les Pôles de vie des quartiers. Chaque votant sera identifié afin de s'assurer qu'il est bien membre du conseil de quartiers concerné et qu'il ne vote qu'une fois. En plénière et dans les Pôles de vie, le vote se fera par bulletin avec signature d'une liste d'émargement.

☞ **Peut-on avoir des exemples pour bien distinguer un projet qui relève de l'investissement et un qui relève du fonctionnement ?**

Les dépenses de FONCTIONNEMENT sont le plus souvent des dépenses répétitives correspondant à une consommation immédiate et sans incidence sur le patrimoine.
Exemple : un livret, des affiches, de la peinture, des matières à modeler ou à sculpter, et pratiquement tout ce qui est imprimé ou dématérialisé (audio, vidéo, photo, etc.).

Les dépenses d'INVESTISSEMENT procurent un bien durable qui entre dans le patrimoine, avec pour effet de le conserver, de le renouveler, de l'améliorer ou de l'accroître.
Exemple : travaux dans un bâtiment, piste cyclable, aménagement de voirie, jeux extérieurs pour enfants, équipements sportifs, débitumisation, etc.

☞ **Le projet pourra-t-il être installé sur l'espace public ?**

Les projets ont vocation à être des « livrables », donc des produits transportables, mais, à titre exceptionnel, l'installation sur le domaine public pourra être envisagée sous réserve qu'elle soit simple, rapide et peu coûteuse.

5 – PRESENTATION DU PROJET JARDINS D'ETE 2025 « MILLENAIRE »

Dans la continuité des « Jardins d'été », la Ville de Caen via sa Direction Espaces Verts et Biodiversité, va produire des plantes aux couleurs du Millénaire avec une plantation imaginée sous forme participative avec les habitants et conseillers de quartier.

A chaque quartier sa conception : je fleuris mon quartier !

Les commissions « cadre de vie » volontaires, accompagnées par les poles de vie, pourront :

- Choisir un emplacement, notamment parmi les propositions de la Direction Espaces Verts et Biodiversité,
- Composer un massif fleuri avec les plantes fournies par la Direction Espaces Verts et Biodiversité
- Créer un décor avec du matériel de récupération
- Participer à la plantation en pleine terre avec les jardiniers de la ville
- Assurer un entretien régulier durant la saison estivale

La Direction des espaces verts et de la biodiversité, assurera :

- Une visite des serres pour les volontaires, en 2025
- Une initiation à l'aménagement d'un espace vert
- Une réunion de finalisation du projet de plantation pour son quartier,

Pour y participer, les conseillers de quartiers intéressés peuvent s'inscrire au sein des commissions cadre de vie du conseil de quartiers, en contactant le pôle de vie des quartiers : 02.31.94.65.94 ou par mail : pva.ne@caen.fr.

Calendrier prévisionnel :

DECEMBRE - JANVIER 2025

- Choix des sites avec la Commission Cadre de vie et validation des projets de massifs

MARS 2025

- Préparation de la terre des massifs par les jardiniers

MAI 2025

- Plantation par les habitants avec les jardiniers
- Suivi et entretien par les habitants

QUESTIONS DIVERSES :

- Comment s'organise la collecte des déchets alimentaires ?

Depuis le 1^{er} janvier 2024, il est possible de déposer ses déchets alimentaires dans l'un des 120 points d'apport volontaire en cours de déploiement sur le territoire de Caen la mer. Ces bornes sont accessibles en permanence et permettent de trier vos déchets alimentaires. Les déchets déposés dans ces bornes sont collectés et acheminés vers des plateformes de valorisation industrielles : site de compostage ou unité de méthanisation.

Pour plus d'informations sur les différentes méthodes de compostage selon son lieu d'habitation, rendez-vous sur le site de Caen la Mer :

[Le contexte réglementaire autour du compostage | Caen la mer](#)

[Je veux composter et j'habite en immeuble | Caen la mer](#)